

Martigues le 20 juillet 2019

Madame la Députée, Monsieur le Député,

La décision est donc tombée : tous les médicaments homéopathiques ne seront plus remboursés à partir de janvier 2021.

Comme suite à notre précédent courrier du 24 juin 2019, nous voulions vous informer des sentiments d'incompréhension, stupeur et colère des patients utilisant l'homéopathie.

Incompréhension, car ils sont des millions à bénéficier des bienfaits de l'homéopathie sur leur santé, quotidiennement, et dans la durée (ce qui représente autant d'essais cliniques à grande échelle).

Incompréhension, car ils n'ont pas été écoutés sur le témoignage de leur vécu et de leur expérience, malgré le souhait du président de la République que son gouvernement soit plus à l'écoute et plus attentif aux attentes de ses concitoyens.

Incompréhension, car ils ont vu une polémique venue de nulle part enfler jusqu'à devenir virale dans tous les médias.

Stupeur, car ils ont lu et entendu la violence verbale de certains détracteurs, leur mépris, envers les médecins homéopathes et eux-mêmes les patients.

Colère, car ils ont suivi des émissions de radio et de télévision au cours desquelles les médecins homéopathes n'étaient pas invités ou en nombre inférieur face aux détracteurs, tout cela biaisant les débats.

Colère contre le décret n°2019-195 relatif à l'évaluation des médicaments homéopathiques par la Haute Autorité de Santé, défini et publié sans aucune concertation préalable des organisations représentatives de l'homéopathie malgré leur demande et contrairement à l'engagement des pouvoirs publics pris en ce sens. Il est essentiel de noter que la prise en compte des spécificités de l'homéopathie, aurait dû être indiquée dans le décret et que le processus d'évaluation a balayé une pharmacopée de 1163 souches après l'analyse d'études portant sur une faible quantité de médicaments.

Colère enfin lorsqu'ils ont noté que l'entrevue entre les acteurs de l'homéopathie et la ministre des solidarités et de la santé n'a eu lieu qu'après l'annonce de la décision de celle-ci, alors que cette entrevue était demandée par ces mêmes acteurs de l'homéopathie depuis des mois.

La colère, la stupeur et l'incompréhension alimentent encore plus la détermination des patients.

Plus de 1 200 000 Français ont signé la pétition « MonHomeoMonChoix », d'autres vont le faire dans les semaines à venir.

Il faudra bien que ce mécontentement soit entendu.

Au-delà du remboursement des médicaments homéopathiques, il s'agit bien de continuer à défendre la pratique homéopathique et ses médecins.

Les patients espèrent encore et toujours le soutien de leurs élus, pour redonner à l'homéopathie la place qu'elle doit avoir dans l'offre de soins, intégrée dans le système de santé, prescrite par des médecins formés, avec des médicaments sûrs et remboursés.

Alors il faudra bien que ce sujet s'invite à un moment donné dans un débat parlementaire et un débat public permettant de tenir compte de l'avis des français (comme proposé dans le communiqué de presse du 28 juin du Collectif de soutien de l'homéopathie dont AHP France fait partie).

En tant que citoyens et électeurs, les patients utilisant l'homéopathie souhaitent s'appuyer sur l'ensemble de leurs élus, à qui échoit la responsabilité de leur garantir l'accès à cette thérapeutique, la sécurité et la qualité de cette prise en charge.

Nous vous prions d'agréer Madame la Députée, Monsieur le Député, l'assurance de notre plus haute considération.

Joël Siccardi  
Président d'AHP France